

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION

## MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

### Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais

---

#### Étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain, portant sur un périmètre de revitalisation.

**CPV : 71241000 - Études de faisabilité, service de conseil, analyse**

**Date et horaire limites de remise des offres**

**01/08/2022 à 12h00**

---

#### **RAPPEL**

La réalisation de la mission devra être achevée au plus tard six mois à compter de la date de notification, comprenant la validation de l'ensemble des livrables par le maître d'ouvrage et la transmission des factures, des documents et des fichiers annexes au livrables et définis dans le présent cahier des charges.

Modalités de paiement La mission pourra faire l'objet d'acomptes correspondant aux prestations déjà réalisées, dans la limite de 80% du montant de l'offre notifiée. Le solde pourra être facturé après réception et validation écrite sans réserve de l'ensemble des livrables par le maître d'ouvrage. La facture sera à établir à T2L, 2, rue Augistrou, 54260 Loinguyon. Les factures et les mentions qu'elles comportent devront être conformes au devis. Le règlement sera effectué par virement administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures

Le délai d'exécution et les conditions de paiement sont définis dans le CDC valant CCAP et CCTP.

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **Article 1 – Maîtrise d’ouvrage et opération**

### **1-1. Identification du maître d’ouvrage**

Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais

Représentée par Monsieur le président,

Adresse : 2 rue Augistrou – , 54260 LONGUYON

Tél : 03 82 26 45 18

Mél : accueil@t2l-54.fr

### **1-2. Objet et contenu de l’opération**

Étude pré-opérationnelle Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat- Renouvellement Urbain, portant sur un périmètre de revitalisation.

#### **La prestation comprend :**

- Étude diagnostic du centre-ville (périmètre de revitalisation) et analyse du territoire venant compléter les analyses existantes jointes au cahier des charges
- Problématisation, définition des enjeux et élaboration d’une stratégie opérationnelle
- Rédaction du projet de convention de programme et définition des missions opérationnelles
- La fourniture de livrables (cf cahier des charges)
- La restitution de l’étude

### **1-3 - Intervenants**

La maîtrise d’œuvre sera assurée par le prestataire.

### **1-4 Nomenclature**

## **Article 2 - Conditions de la consultation**

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Le montant total (H.T) de la prestation proposée arrêté en lettres devra être mentionné.

## **Article 3 - Contenu du dossier de consultation**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- L’acte d’engagement ;
- Le présent règlement ;
- Le CDC valant CCAP et CCTP signé par le candidat
- Les études existantes

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement exclusivement par voie électronique conformément à l’article 7 ci-après.

## **Article 4 - Présentation des offres**

Les dossiers des soumissionnaires seront entièrement rédigés en langue française.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

#### **4-1. Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

- Lettre de candidature et engagement à respecter le présent cahier des charges
- Décomposition du prix global et forfaitaire en euros hors taxes et toutes taxes comprises.
- Une lettre de candidature (DC1) ;
- Calendrier prévisionnel détaillé envisagé par le candidat
- Mémoire technique permettant d'évaluer l'expérience, la capacité technique et financière du candidat à réaliser les prestations tels que prévus aux articles R2142-13 et R2142-14 du Code de la Commande Publique
- RIB valide pour le paiement et coordonnées bancaires du candidat
- Attestations de régularité fiscale et sociale

#### **4-2. Pièces de l'offre**

L'offre comprendra :

- L'acte d'engagement (AE) à compléter et à signer ;
- Le CDC valant CCAP et CCTP
- Un mémoire présentant le prestataire, ses moyens et son expérience
- Le devis détaillé répondant aux prestations décrites au descriptif.

### **Article 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres**

Les candidatures seront sélectionnées sur le montant, la qualité et le délai des prestations.

Seules les offres respectant le présent cahier des charges seront examinées.

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix : 60 % L'analyse du prix sera effectuée sur la base du prix global et forfaitaire hors taxes.
- Mémoire technique : 30%
- Le planning des prestations 10%.

Le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats sans modifier les caractéristiques substantielles de l'offre ni fausser la concurrence.

### **Article 6 - Présentation des offres**

#### **6-1. Date limite de remise des offres**

Le téléchargement des dossiers de candidatures et d'offres devra être terminé avant la date et l'horaire limites de remise des offres fixés en page de garde du présent règlement.

#### **6-2. Modalités de retrait et dépôt des plis**

Les documents de consultation sont mis à disposition gratuitement et les candidats déposeront leur candidature et leur offre exclusivement en ligne par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr).

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des entreprises / prestataires. Les candidats sont cependant invités à fournir une adresse électronique afin que puissent leur être communiquées les modifications éventuelles apportées au dossier de consultation de la collectivité. À défaut, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens et notamment au moyen d'une consultation régulière du profil d'acheteur, les informations communiquées. Attention, le candidat est seul responsable de la validité de l'adresse électronique renseignée. S'il n'a pas renseigné d'adresse électronique, ou si celle-ci est erronée, il ne sera pas averti automatiquement des compléments ou modifications apportées au dossier de consultation.

En répondant à la présente consultation, vous acceptez de recevoir des messages dématérialisés provenant du système d'accusé réception électronique de la plateforme XMARCHES, en particulier concernant la notification des marchés.

Il est impératif que votre système de messagerie accepte les mails émis par [app.xsare@spl-xdemat.fr](mailto:app.xsare@spl-xdemat.fr).

Il vous appartient donc d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de votre serveur/client de messagerie/logiciel tiers anti-spam afin que les courriels envoyés depuis la plateforme ne soient pas filtrés.

RAPPEL : En tant que de besoin, un service de support téléphonique dédié à l'utilisation de la plateforme est mis en place les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00, au numéro suivant : 0800.12.10.10 (numéro vert)

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Pour éviter la survenance d'aléas au cours de la transmission des plis, les candidats ont la possibilité de tester la configuration de leur poste de travail (prérequis techniques) et de répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

La collectivité attire l'attention des candidats sur les délais de téléchargement et de chiffrement inhérents à la transmission électronique des offres via la plate-forme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera GMT+01 :00 (Paris).

### **6-3. Signature électronique obligatoire des documents**

La signature de l'offre électronique est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer son offre (acte d'engagement) dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS\*\*, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique et signera l'acte d'engagement.

Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres. (une signature scannée ne constitue pas une signature électronique ou la signature d'un fichier compressé, ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient).

En cas de signature électronique, elle doit être conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Il est fortement recommandé d'utiliser le format PAdES, compatible avec ADOBE READER (logiciel gratuit) selon le guide "Comment signer avec ADOBE READER"

Dans le cadre de l'attribution d'un marché, l'entreprise sera invitée à signer sur la plateforme Xmarchés.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

### **6-4. Copie de sauvegarde**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte

obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle ne sera ouverte que dans les conditions fixées par la réglementation.

### **6-5. Virus**

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

## **Article 7 – Renseignements complémentaires**

### **7-1. Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL précisées à l'article 6-2 ci-avant.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **7-2. Visites sur site**

**La visite sur site est obligatoire** pour l'établissement du devis détaillé des travaux. Le cas échéant, contact peut-être pris auprès du maître d'ouvrage aux coordonnées précisées à l'article 1-1 ci-avant.

### **7-3. Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent pour les voies de recours ouvertes aux candidats est le Tribunal Administratif de Nancy